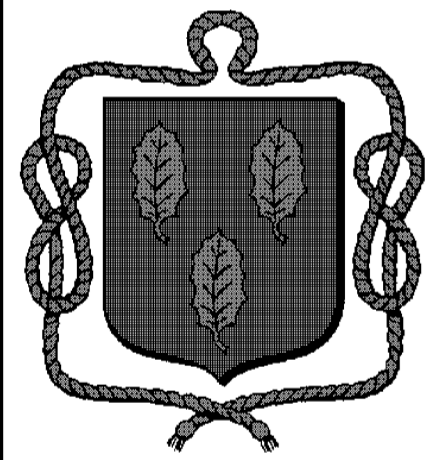


COMMUNE DE SAINT - JULIEN - EN - GNEVOIS

COMMUNE DE NEYDENS

COMMUNE DE BARDONNEX (SUISSE)

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

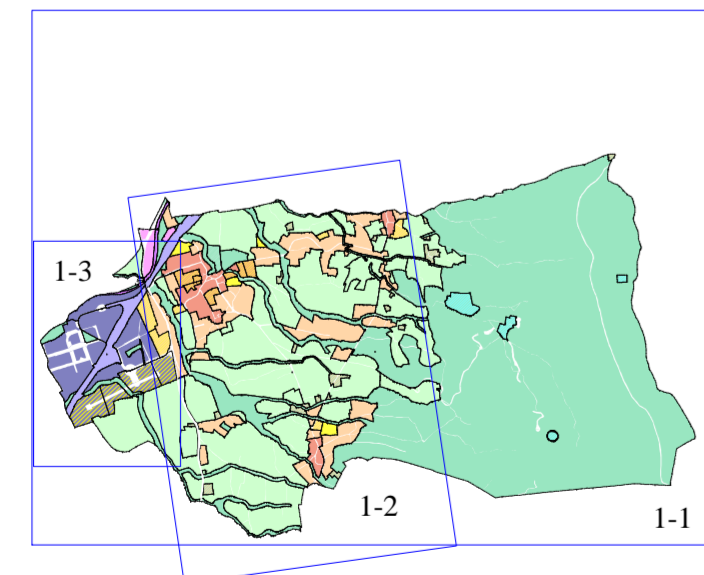


ARCHAMPS

**Modification n°2
Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Août 2013 approuvant la modification n°2 du P.L.U d'Archamps,

Le Maire,
Bernard JOUVENOZ



PLAN N°1-3	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/2000	N°1 Approuvée le 28/02/2006	N°1 Approuvée le 08/12/2009 N°2 Approuvée le 06/08/2013 N°3	N°1 Approuvée le 31/07/2012 N°2 N°3
Mise au point			
CONCEPTION	TERRITOIRES L'Establisse Park Nord Amney 74370 METZ - TESSY Tél: 04-50-10-32-76 Fax: 04-50-10-32-77	FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	MISE A JOUR DU BATI Janv. 2012
B.E. DESSIN Géomètre-Expert Tél: 04-50-49-02-04 Fax: 04-50-35-06-61	SCP DUPONT Bernard 16, Route des Vignes Molines 74160 St JULIEN-EN-GNEVOIS Tél: 04-50-49-02-04 Fax: 04-50-35-06-61		

LEGENDE

ZONAGE

ZONES URBAINES

- UZ** Zone urbanisée de la Z.A.C. du Site économique d'Archamps
- UZa** Secteur spécialisé à vocation dominante d'accueil des activités tertiaires, de recherche/développement et d'échanges, de service aux entreprises et à la personne, d'activités commerciales et ludiques, de logements liés aux activités du site
- UZb** Secteur spécialisé à vocation dominante d'accueil des activités universitaires et de formation, des activités sportives, d'hébergement hôtelier et para hôtelier et de services à la personne
- UZc** Secteur spécialisé à vocation dominante d'accueil des activités tertiaires, de production, de recherche/développement et de services aux entreprises
- UZd** Secteur spécialisé à vocation de logements liés à l'activité du site et services à la personne
- UZr** Secteur spécialisé à vocation spécifique de gestion du domaine autoroutier

ZONES A URBANISER

- 1AUZ** Zone d'urbanisation future à court et moyen terme de la Z.A.C. du Site économique d'Archamps
- 1AUZc** Secteur spécialisé à vocation dominante d'accueil des activités tertiaires, de production, de recherche/développement et de services aux entreprises
- 1AUZd** Secteur spécialisé à vocation d'accueil d'équipements publics et logements

ZONE NATURELLE

- NZ** Secteur à vocation spécifique de préservation et de gestion des espaces naturels de la Z.A.C.

AUTRES

- Armature des espaces publics existants
- Armature des espaces publics à créer :
- Tranche ferme
- Tranche conditionnelle
- Ordonnancements architecturaux
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
- Haies et boisements repérés au titre de l'article L 123.1.7° du Code de l'Urbanisme

